



**CAP
PROTÉINES**
innovons pour notre
souveraineté protéique

VOLET ÉLEVAGE
DE RUMINANTS

cap-proteines-elevage.fr

COMPTE-RENDU D'ESSAI

Réalisé par :



Des prairies riches en légumineuses pour les agneaux

Pour un pâturage prolongé des agneaux à l'herbe par rapport aux graminées.



> CE QU'IL FAUT RETENIR

- Avec des conditions climatiques particulièrement défavorables à la pousse de l'herbe, la prairie riche en légumineuses a autorisé des vitesses de croissance soutenues des agneaux sur une durée plus longue que celle à base de graminées.

LES ENJEUX

Dans les zones herbagères, la production d'agneaux à l'herbe est un levier pour économiser des aliments concentrés, en particulier azotés.

En effet, environ la moitié des quantités consommées par le couple mère/agneau(x) est attribuée aux agneaux. Toutefois, l'évolution des conditions climatiques estivales contraint à utiliser des espèces plus résistantes à la sécheresse.

> OBJECTIFS DE L'ESSAI

- Comparer les vitesses de croissance d'agneaux d'herbe conduits sur des prairies riches en légumineuses ou en graminées.

MÉTHODOLOGIE

Cet essai a été réalisé en 2022 au CIIRPO, sur le site expérimental du Mourier (87). Deux lots de 25 agneaux ont été constitués au sevrage et conduits sur deux types de prairies, sans apport d'aliment concentré. Une des parcelles, semée au printemps 2022, était composée de 40 % de légumineuses (trèfles et luzerne) et de 60 % de diverses (plantain et espèces de moindre intérêt alimentaire). La seconde était essentiellement à base de graminées (69 %) et de trèfle blanc (26 %). Le pâturage était de type tournant (changement de parcelle tous les 15 jours en moyenne) avec un niveau de chargement de 15 agneaux par ha dans les deux modalités. Les vitesses de croissance des agneaux ont été mesurées.

> CHIFFRES CLÉS

9 %

Majoration des croissances avec la prairie riche en légumineuses

15 agneaux/ha

Niveau de chargement

PARTENAIRES



Financier du volet élevage de Cap Protéines



La responsabilité des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie ne saurait être engagée.

RÉSULTATS

UNE SÉCHERESSE ESTIVALE ACCENTUÉE

L'été 2022 a été très défavorable à la pousse de l'herbe avec un cumul de seulement 12 mm en juillet et août et plusieurs périodes caniculaires. En conséquence, les disponibilités en herbe sont devenues limitantes dès le début août, entraînant un arrêt prématuré de l'essai.

DES VITESSES DE CROISSANCE PLUS SOUTENUES

Le pâturage de la prairie riche en légumineuses a autorisé des vitesses de croissance supérieures de 9 % à celle à base de graminées (tableau). En fait, l'évolution du poids vif des agneaux a été voisine dans les deux modalités au cours des 30 premiers jours d'essai. Les vitesses de croissance étaient alors relativement soutenues pour des agneaux d'herbe non complétés en aliment concentré avec 220 g par jour. Par contre, alors que les disponibilités en herbe diminuaient, la dernière période de comparaison met en évidence une nette supériorité de la prairie riche en légumineuses. Les gains quotidiens des agneaux se situaient alors à 140 g par jour contre seulement 60 g pour ceux qui pâturaient les graminées.

Principales caractéristiques des deux lots comparés

| MODE DE PRÉSENTATION DU POIS | GRAMINÉES | LÉGUMINEUSES |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| NOMBRE D'AGNEAUX PAR LOT | 25 | 25 |
| DÉBUT ESSAI | 22 JUIN 2022 | 22 JUIN 2022 |
| FIN ESSAI | 2 AOÛT 2022 | 5 AOÛT 2022 |
| HAUTEURS D'HERBE : | | |
| - ENTRÉE | 11 CM | 13,7 CM |
| - SORTIE | 8 CM | 5,4 CM |
| CROISSANCE AU COURS DE L'ESSAI | 174 G/J (\pm 47) | 190 G/J (\pm 47) |

(\pm) : écart type

CONCLUSION

Les prairies à base de légumineuses permettent de prolonger le pâturage des agneaux lors de conditions climatiques séchantes. Cet allongement reste toutefois limité, à savoir 15 jours dans cet essai.

> POUR EN SAVOIR PLUS

Fiche technique CIIRPO : « Le pâturage de la luzerne et du trèfle violet par des agneaux en finition » sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr

> CONTACTS TECHNIQUES

laurence.sagot@idele.fr

